



### Editorial Bourses et taxes: le moment où jamais



Les Grecs anciens appelaient «kairos» ce temps de l'occasion opportune qui s'ouvre dans la politique de la formation. Nous pouvons en effet régler, ensemble,

deux problèmes lancinants: les taxes et les bourses d'études.

Le Parlement peut apporter une première contribution avec l'initiative parlementaire sur les taxes d'études aux EPF. Soutenu par des représentants de tous les partis, ce texte vise à imposer des taxes plus élevées aux étudiants dont les parents ne paient pas d'impôts en Suisse. Au niveau des bourses, le Parlement doit se saisir de l'initiative de l'Union des étudiants de Suisse et du contre-projet indirect du Conseil fédéral.

Il est légitime de régler ces deux problèmes ensemble: la main droite, qui taxe, doit savoir ce que fait la main gauche, qui soutient. Penchons-nous d'abord sur le problème des bourses, puisqu'il est du ressort des cantons et de la Confédération, tandis que les taxes dépendent aussi de l'autonomie des hautes écoles.

Que faire? Pour les bourses, il convient de soutenir les efforts des cantons et de reconnaître que la Confédération a porté préjudice à l'égalité des chances en diminuant ses subventions de 50 à 25 millions de francs par an, en 2003. Au niveau des taxes: l'initiative actuellement examinée est la meilleure base de compromis entre les tenants de l'autonomie des hautes écoles et les promoteurs de l'égalité des chances.

#### Jean-François Steiert

Conseiller national, membre du Team politique FUTURE Coopérations bilatérales de recherche

### Vers de nouveaux rivages

Grâce aux programmes bilatéraux, les chercheurs de Suisse nouent de nouveaux contacts sur des continents étrangers. Ils améliorent ainsi la réputation de la place scientifique suisse en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

L'Europe est aujourd'hui la première priorité de la Suisse en matière de coopération internationale de recherche. Les scientifiques de Suisse entretiennent depuis longtemps des contacts intensifs avec leurs collègues européens. En septembre 2013, avec l'association au prochain programme-cadre européen de recherche, le Parlement sera face à une décision importante pour l'accès de la Suisse aux pays européens (une dépense de 4,4 milliards de francs est prévue à cette fin pour les années 2014 à 2020). L'Union européenne n'est toutefois pas le seul partenaire de nos hautes écoles.

Elles ont aussi de nombreuses relations avec les Etats-Unis, et ce de longue date. Ainsi, le premier attaché scientifique suisse s'est-il établi à Washington en 1958. Mais il existe encore d'autres pays qui recèlent un potentiel de développement scientifique et technologique élevé et avec lesquels la place suisse de la recherche et de l'innovation n'a encore que peu de contacts aujourd'hui. La Confédération entend faire tomber ces barrières et mise pour cela sur des programmes bilatéraux visant à encourager la coopération en matière de recherche. Depuis 2008, des accords de politique de la recherche ont été signés avec sept pays non européens; il s'agit du Brésil, de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la Russie, de l'Afrique du Sud et de la Corée du Sud.

#### Soigner la réputation internationale

Ces pays se distinguent par une hausse marquée des publications scientifiques ainsi que des investissements élevés dans la recherche et l'innovation. Les projets en collaboration avec des chercheurs de ces places scientifiques en expansion sont prometteurs, notamment parce que les pays émergents dont les marchés sont en plein essor accordent souvent une grande importance à la recherche appliquée. Les conditions préalables nécessaires pour pouvoir exploiter les nouvelles connaissances sur le plan économique sont donc particulièrement bonnes. Les traités bilatéraux permettent en outre à la Suisse de soigner sa réputation à l'étranger en tant que place de formation et de recherche d'excellence.

Pendant les années 2013 à 2016, la Confédération met 52,6 millions de francs à disposition pour les programmes bilatéraux. La mise en œuvre incombe au Fonds national suisse (FNS) et aux hautes écoles. Dénommées leading houses, elles entretiennent les contacts avec les institutions étrangères. Le FNS, en collaboration avec les institutions d'encouragement de la recherche des différents pays partenaires, est chargé de choisir les projets de recherche. Les deux pays concernés financent la réalisation des projets retenus, tandis que les leading houses s'occupent de leur coordination. L'Ecole polytechnique fédérale de Zurich est responsable des contacts avec les pays d'Asie orientale, l'Université de Bâle se concentre sur l'Afrique du Sud, celle de Genève sur la Russie et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne est l'interlocutrice du Brésil et de l'Inde.

Depuis 2008, plus de 640 projets communs ont ainsi vu le jour à travers le monde. En plus de 150 projets de recherche (dans les domaines de la médecine, de l'énergie et de l'environnement par exemple), 430 échanges et 46 partenariats institutionnels ont été réalisés. Ces chiffres le montrent: la place scientifique suisse fait naître une série de nouvelles traditions de coopération internationale.

#### neus

Loi sur la formation continue

### La régulation dans un cadre souple

Les membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) se sont penchés sur différentes propositions de modification dans le cadre de l'examen de détail de la loi sur la formation continue. Une large majorité a soutenu l'idée de rendre les organes des hautes écoles explicitement responsables de la mise en œuvre des principes dans leur domaine. Une extension du domaine d'application aux parents et aux jeunes a en outre été adoptée par 12 voix contre 11. L'accès gratuit à des informations et à des conseils a aussi été ajouté comme un des

objectifs de la loi. La CSEC-N souhaite en outre encourager la durabilité et la perméabilité en matière de formation continue et elle estime que les formations données ou soutenues par l'Etat doivent être offertes au prix du marché. Dans la mesure où l'examen de détail prend plus de temps que prévu, le plénum du Conseil national ne pourra pas traiter ce projet durant la session d'automne, comme prévu initialement.

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement son projet de loi sur la formation continue durant le printemps 2013. Ce texte remplit le mandat constitutionnel de 2006, qui demande un renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie et une amélioration des offres de formation continue. La loi règle les principes de responsabilité, les standards de qualité et la prise en compte des acquis. Elle offre en outre un cadre pour octroyer des soutiens financiers, améliorer l'égalité des chances et garantir la concurrence. Les hautes écoles suisses soutiennent la direction proposée par ce projet de loi et souhaitent qu'il préserve sa souplesse.

Programmes de l'UE

### Les deuxièmes conseils décident

Durant la session d'automne 2013, le processus de décision relatif à la participation de la Suisse aux programmes de l'Union européenne (UE) connaîtra un second tour: après que le Conseil national a largement soutenu, en juin, la participation de la Suisse au programme-cadre européen de recherche (Horizon 2010) y compris à Euratom pour les années 2014 à 2020, c'est maintenant au Conseil des Etats de se prononcer sur ces objets. A l'inverse, la Chambre basse débattra de la participation de la Suisse aux programmes de formation et de jeunesse de l'UE. Ceux-ci sont désormais réunis sous le nom «Erasmus+», qui remplace le titre provisoire utilisé jusqu'à présent «Erasmus pour tous». Les sénateurs avaient déjà clairement approuvé les programmes de formation de l'UE lors de la session d'été.

#### Vers des négociations avec Bruxelles

Les résultats des séances des commissions

de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) des deux chambres sont de bonne augure: leurs membres recommandent à leur conseil respectif de soutenir les messages qui leur sont présentés. Si le National et les Etats suivent ces recommandations lors de la session de septembre, le Conseil fédéral pourra entamer des négociations avec Bruxelles dans le courant de l'automne. Les nouveaux programmes commenceront en 2014. Les chercheurs de Suisse pourront coordonner des projets issus d'Horizon 2020, pour autant qu'il n'y ait aucune lacune entre la génération de programmes en cours et la nouvelle.

Bourses d'études

# La Confédération soutient les cantons

Fin juin 2013, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un projet de révision totale de la loi sur les contributions à la formation. Avec ce contre-projet indirect, il réagit à l'initiative sur les bourses de l'Union des étudiants de Suisse (UNES). La révision de la loi prévoit qu'à l'avenir, seuls les cantons qui remplissent les conditions introduites par le concordat intercantonal sur les bourses recevront des subventions de la Confédération. Cette dernière veut ainsi accélérer l'harmonisation formelle des bourses actuellement à l'œuvre au niveau des cantons.

A la suite de la procédure de consultation, le projet de loi a été allégé: une version antérieure prévoyait que la manne fédérale soit répartie selon la hauteur des prestations accordées par les cantons et non de façon linéaire comme jusqu'à présent, en fonction du nombre d'habitants. Cette mesure aurait constitué une incitation de plus en direction d'un système de bourses plus généreux. Elle a cependant été abandonnée en raison des résultats de la consultation.

L'UNES se déclare insatisfaite de l'harmonisation formelle prévue par le contre-projet indirect. Elle entend maintenir son initiative, qui vise une harmonisation matérielle des bourses. Les Chambres fédérales auront vraisemblablement à traiter cet objet dès la session d'hiver 2013.

#### SMS

# Parc d'innovation: deux centres et plusieurs sites en réseau

La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a décidé que le parc suisse d'innovation doit voir le jour autour des deux centres que sont les écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich. Des institutions de recherche privées et publiques doivent les compléter en tant que sites en réseau. Une mise au concours sera ouverte pour ces derniers fin 2013.

#### 21 Starting Grants octroyées en Suisse

Le Conseil européen de la recherche attribue en 2013 pas moins de 287 Starting Grants pour un montant total de 400 millions d'euros. Huit bourses iront à des jeunes scientifiques de l'EPF de Zurich, 5 à l'EPF de Lausanne, 4 à l'Université de Bâle, 3 à l'Université de Zurich et une au Centre hospitalier universitaire de Lausanne. La Suisse se positionne ainsi au sixième rang européen.

# Le concordat sur les hautes écoles adopté par les cantons

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté le concordat sur les hautes écoles. Cette convention intercantonale est nécessaire à la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et leur coordination (LEHE). Elle règle aussi la participation des cantons aux nouveaux organes créés. Les procédures de ratification des cantons vont s'ouvrir et le concordat devrait entrer en viqueur en 2015.

#### Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la formation, la recherche et l'innovation.

#### De meilleures conditions pour la relève

Le Fonds national suisse (FNS) améliore les conditions-cadres de la relève scientifique avec deux mesures. Il introduit d'une part les «mesures d'allégement 120%», qui visent à réduire le temps de travail des postdoctorants ayant des obligations familiales et à engager une personne supplémentaire. Le FNS augmentera d'autre part le salaire des doctorants de 7% dès 2014 et leur garantira de pouvoir consacrer 60% de leur temps à leur thèse.

# Innovation: la Suisse au premier rang pour la troisième fois

La Suisse confirme sa position de pointe dans le domaine de l'innovation: elle figure pour la troisième fois consécutive en tête du Global Innovation Index (GII). Ce ranking prend 142 pays en compte. Il est établi par l'école de commerce INSEAD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

#### Michael Hengartner nouveau recteur de l'Université de Zurich

Le Conseil de l'Université de Zurich a élu Michael Hengartner recteur pour la période allant d'août 2014 à juillet 2018. Âgé de 46 ans, ce professeur en biologie moléculaire a obtenu son doctorat au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et a reçu le Prix Latsis en 2006. Il succédera au professeur Andreas Fischer.

#### La loi sur les professions médicales est sur la table des députés

La médecine de famille et les méthodes de médecine complémentaire seront à l'avenir des objectifs de la formation universitaire et postgrade des médecins. Elles seront ancrées comme tels dans la loi sur les professions médicales, que le Conseil fédéral vient de transmettre aux Chambres fédérales. Il met ainsi en œuvre des mesures décidées dans le cadre du masterplan «médecine de famille et de premier recours».

# Philippe Gnaegi nouveau président de l'IFFP

Le Conseil fédéral a nommé Philippe Gnaegi président de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). Ancien conseiller d'Etat chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport du canton de Neuchâtel, Philippe Gnaegi a enseigné dans diverses hautes écoles et est en lien avec les associations professionnelles. Il a succédé à la mi-août 2013 à Ruth Gisi.

# Quatre universités suisses dans le top 100

L'Ecole polytechnique fédérale de Zurich se place au vingtième rang du ranking des hautes écoles de l'Université Jiao Tong de Shanghai 2013. L'EPFZ améliore sa position de trois places par rapport à 2012 et reste ainsi la meilleure haute école d'Europe continentale, selon le ranking de Shanghai. L'Université de Zurich se classe 60ème, l'Université de Genève 69ème et l'Université de Bâle 83ème. L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Berne se situent dans le top 200.

#### **Impressum**

Münstergasse 64/66 3011 Berne tél. 031 351 88 46 fax 031 351 88 47 www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2013

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.